

CURRICULUM VITAE

I. CIVILITÉS

Anne-Laure YOUHNOVSKI SAGON

Adresse : 56, rue Auguste Comte, 69002 LYON

Courriel : annelaure.ysgon@gmail.com

Âge : 29 ans (née le 2 décembre 1992)



II. CHAMPS DE RECHERCHES

Droit des libertés fondamentales ; droit constitutionnel ; droit européen des droits de l'Homme ; droit de la santé ; droit de la bioéthique.

III. THÈSE DE DOCTORAT

Titre de la thèse : **Le droit de la vie humaine. Contribution à l'étude des relations entre la vie humaine et le droit**

Soutenue le 2 décembre 2021 à l'Université Jean Moulin Lyon 3 ; autorisation de publication en l'état.

Ma thèse a été soutenue devant un jury composé des Professeurs Xavier BIOY (*Rapporteur*), Philippe BLACHÈR (*Directeur de thèse*), Xavier DUPRÉ DE BOULOIS (*Rapporteur*), Stéphanie HENNETTE-VAUCHEZ (*Présidente*), Bertrand MATHIEU (*Directeur de thèse*) et de Madame Christine NOIVILLE (*Suffragant*).

IV. PARCOURS PROFESSIONNEL

a. Fonctions et expérience professionnelle

- 2021-2022 : **Enseignante contractuelle (contrat à durée déterminée)**, Université catholique de Lyon
- 2019-2021 : **Attachée temporaire d'enseignement et de recherche en droit public**, Université Jean Moulin Lyon 3
- 2016-2019 : **Chargée d'enseignement vacataire**, Université Jean Moulin Lyon 3, Université Lumières Lyon 2
- 2015 : Réalisation d'un **stage** de six mois auprès de l'experte handicap du **Défenseur des droits**

b. Formation universitaire et concours obtenu

- 2015-2021 : **Doctorat de droit public**, Université Jean Moulin Lyon 3
- 2015 : **Admission à l'Institut régional d'administration de Lyon**, renoncement au bénéfice du concours
- 2014-2015 : **Master 2 Droit constitutionnel et droits fondamentaux**, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, mention assez-bien
- 2013-2014 : **Master 1 Droit public général**, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, mention assez-bien
- 2010-2013 : **Licence de droit**, Université catholique de Lyon, mention bien
- 2010 : **Baccalauréat Littéraire Européen**, Lycée Saint-Marc (Nivolas-Vermelle, Isère), mention très bien

V. ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT

a. Cours magistraux (2021-2022)

- **Droit administratif**, Licence 2 « Droit et Management », Université catholique de Lyon
- **Droit des libertés fondamentales**, Licence 2 « Droit et Management », Université catholique de Lyon
- **Institutions administratives**, Licence 1 de droit, Université catholique de Lyon
- **Bioéthique et droits de l'Homme**, Master 1 « Droit des Libertés, Droit international et européen des droits de l'Homme », Institut des droits de l'Homme, Université catholique de Lyon

b. Travaux dirigés (2016-2021)

- **Droit constitutionnel**, Licence 1, Université Jean Moulin Lyon 3, Cours magistral des Professeurs Philippe Blachère et David Mongoin ; 2016-2021
- **Droit administratif général**, Licence 2, Université Jean Moulin Lyon 3, Cours magistral des Professeurs Christophe Roux, David Mongoin et de Madame Efthymia Lekkou ; 2016-2017, 2019-2021
- **Droit des libertés fondamentales**, Licence 3, Université Jean Moulin Lyon 3, Université Lumières Lyon 2, Cours magistral du Professeur Christophe Roux et de Madame Kiara Neri ; 2017-2018
- **Contentieux constitutionnel**, Master 1, Université Jean Moulin Lyon 3, Cours magistral du Professeur Philippe Blachère ; 2019-2021

c. Séminaire et formation (2018-2020)

- **Formatrice au Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM Rhône-Alpes)** : Modules de formation en droit de la protection de la santé et de la sécurité dans l'entreprise : LP140 - Licence professionnelle sciences technologies, santé, mention qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement ; 2018-2019
- **Séminaire dispensé pour le Collège de Droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3** : « Le pouvoir de vie et de mort de l'État sur la personne humaine : clés de lecture d'une mutation » ; 2020

VI. RESPONSABILITÉS ET IMPLICATIONS PÉDAGOGIQUES, ADMINISTRATIVES ET SCIENTIFIQUES

a. Participation à des projets de recherche au sein de l'Équipe de droit public de Lyon

- **Publication de travaux dans le cadre de l'ALYODA** (Association Lyonnaise de Droit Administratif), issue d'un partenariat entre l'Université Jean Moulin Lyon 3, le Barreau de Lyon et la Cour administrative d'appel de Lyon et dont le comité de rédaction est composé de magistrats et d'enseignants-chercheurs.
- **Participation à la rédaction de résumés et à la reproduction de conclusions**, pour le deuxième volume de l'ouvrage *Les Grandes Conclusions de la Jurisprudence Administrative*, dirigé par les professeurs Hervé de Gaudemar et David Mongoin publié aux éditions LGDJ.
- **Contribution à l'organisation de la journée d'étude** intitulée « Les droits et libertés fondamentaux : horizon indépassable du droit constitutionnel ? », co-organisée par le Centre de droit Constitutionnel et la Commission de la Jeune recherche constitutionnelle à l'Université Jean Moulin Lyon 3 en 2016. À l'issue de cette journée, il m'a été confié la supervision de la publication des actes de la journée d'étude à la revue *Politeia*.

b. Activités associatives

- 2019-2020 : **Vice-présidente** de l'Association des Doctorants de Droit Public de l'Université de Lyon, organisation matérielle du colloque annuel intitulé « Chiffre et droit public ».

- 2018-2019 : **Membre du comité scientifique** de l'Association des Doctorants de Droit Public de l'Université de Lyon, organisation scientifique du colloque intitulé « Théâtre et droit public : représentation(s) ».

c. Mandat électif

- 2019-2021 : **Représentante des doctorants** de l'Équipe de droit public de Lyon.

VII. PUBLICATIONS ET COMMUNICATIONS

a. Articles de revues et d'ouvrages

- « Il faut sauver le péril imminent ! Plaidoyer pour la réhabilitation d'une notion en péril », *JCP A*, 2022, à paraître.
- **Aux confins du phénomène de marchandisation du corps humain : l'embryon *in vitro* et les cellules souches embryonnaires**, *Revue Droit et Santé*, 2020, n° 97, p. 868.
- **Le Conseil constitutionnel aux temps du Covid-19**, *Revue Droit et Santé*, 2020, n° 96, p. 774.
- **Quel contrôle de proportionnalité pour le recours à la force publique meurtrière en temps de crise ? Décryptage de l'office du juge conventionnel à l'aune du droit à la vie**, *RDLH*, 2019, n° 16.
- **Which proportionality review should be used for the use of lethal force in times of crisis? An analysis of the European Court of Human Rights' judges' prerogatives in the light of the right to life**, in O. BALLER (dir.), *Law, Security and Public Administration in an international perspective*, Berlin, Berliner Wissenschaftsverlag, 2019, p. 249.
- **La procéduralisation du droit à la vie : une paréidolie à visage démocratique**, *Politeia*, 2018, n° 32, p. 545.

b. Notes et veilles de jurisprudence

- **Les effets secondaires provoqués par les vaccins contre la Covid-19 ne constituent pas une situation d'urgence au sens du référé-liberté**, *JCP A*, 2022, n° 4, act. 96.
- **Référé-liberté : confirmation du principe selon lequel la voie de recours contre une ordonnance de révision est la voie ouverte contre l'ordonnance initiale**, *JCP A*, 2022, n° 4, act. 95.
- **Pas de doute sérieux sur la légalité d'une décision se contentant d'imposer deux jours de télétravail par semaine — au lieu de trois — à es agents publics**, *JCP A*, 2022, n° 3, act. 75.
- **Requalification d'un congé de formation professionnelle prolongé au-delà de douze mois en congé sans solde, excluant l'attribution du RSA**, *JCP A*, 2022, act. 74.
- **La décision du président de la République d'attribuer une mission de réflexion à un universitaire portant sur la mémoire de la guerre d'Algérie ne fait pas grief**, *JCP A*, 2022, n° 3, act. 67.
- **Conformité des dispositions relatives à certaines dispositions de l'ordonnance portant réforme de l'encadrement supérieur de la fonction publique**, *JCP A*, 2022, n° 3, act. 63
- **L'imposition de l'obligation du port du masque en extérieur par le préfet : mode d'emploi**, *JCP A*, 2022, n° 2, act. 44.
- **Précisions sur l'effet utile de l'annulation de la décision de l'ARCEP de ne pas demander la modification d'une convention de partage des réseaux radioélectriques**, *JCP A*, 2022, n° 2, act. 30.
- **Zèle municipal et police sanitaire : dénouement**, *JCP A*, 2020, n° 17, act. 252.
- **Zèle municipal et police sanitaire**, *JCP A*, 2020, n° 16, act. 241.
- **“Danthonysation” d'un refus de transmission facultative d'enregistrements de vidéosurveillance lors de l'édition d'une sanction disciplinaire pénitentiaire**, obs. sur TA Lyon, 9 octobre 2018, n° 1604909, *Rev. jurisp. ALYODA*, 2019, n° 2, publié sur le site www.alyoda.eu.
- **Le refus d'exécution du projet personnel de scolarisation des enfants en situation de handicap par une personne privée en charge d'un service public administratif ne constitue pas un acte administratif**

unilatéral susceptible de recours devant la juridiction administrative, *obs. sur TA Lyon, 10 janvier 2018*, n^{os} 1800051-1800052-1800053, *M. et Mme V.*, *Rev. jurisp. ALYODA*, 2018, n^o 2, publié sur le site www.alyoda.eu.

- **Sur le maintien en rétention d'un étranger : évanescence du caractère exclusif de la procédure dérogatoire au profit de la procédure de droit commun**, *note sur TA Lyon, 2 juin 2017, n^o 1704104, M. B.*, *Rev. jurisp. ALYODA*, 2018, n^o 1, publié sur le site www.alyoda.eu.

c. Mémoire de recherche

Étude des arrêts de non-transmission de Questions prioritaires de constitutionnalité soulevées devant la Cour d'appel de Lyon, commande du service de documentation, des études et du rapport de la Cour de cassation, mémoire de recherche pour l'obtention du Master 2 sous la direction du Professeur Bertrand Mathieu, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2015.

d. Communications

- **Le principe de dignité de la personne humaine est-il la matrice de la régulation de l'emploi de l'intelligence artificielle par les personnes âgées ?**, communication dans le cadre d'un séminaire intitulé *Personne vulnérable et intelligences artificielles - Les contreforts de l'éthique et du droit*, Université Catholique de Lyon, 19 février 2021.
- **Aux confins du phénomène de marchandisation du corps : la conquête de l'embryon humain**, communication après sélection par un comité scientifique au colloque intitulé « Les limites du marché : la marchandisation de la nature et du corps », Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 13 et 14 septembre 2018 (*ayant fait l'objet d'une publication*).
- **Which proportionality review should be used for the use of lethal force in times of crisis? An analysis of the European Court of Human Rights' judges' prerogatives in the light of the right to life**, communication après sélection par un comité scientifique au **Congrès mondial de droit constitutionnel**, Sungkyunkwan University, Séoul, Corée du Sud, 18-22 juin 2018 (*ayant fait l'objet d'une publication en anglais et en français*).
- **La procéduralisation du droit à la vie, une paréidolie à visage démocratique**, communication après sélection par un comité scientifique au **Congrès de l'Association Française de droit constitutionnel**, Université de Lille, 23 juin 2017 (*ayant fait l'objet d'une publication*).
- **Les droits fondamentaux à l'épreuve du droit négocié, l'exemple du Défenseur des droits**, intervention avec le Professeur David Mongoin dans le cadre d'un colloque intitulé « La solution négociée en droit » organisé par l'École doctorale de droit de Lyon, 14 juin 2016.